

Image not found or type unknown



Régularisation taxe ordure ménagère

Par **maudb**, le **07/04/2016** à **10:52**

Bonjour,

Association et locataire en titre d'un bail conclu dans le cadre d'hébergement temporaire, un propriétaire souhaite procéder à la régularisation de sa taxe d'ordure ménagère sur une période de 5 ans.

Est ce possible ?

Si oui sur une période aussi longue ?

Merci de votre retour.